

DÉLIBÉRATION N° 2024/29

Page 1 sur 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal: 24 mai 2024

	Nombre de	conseillers en exe	rcice: 12
		Présents: 9	
		Votants: 11	
Votes	Pour: 11	Contre: 0	Abstention: 0

<u>Présents</u>: Monsieur Vincent LAUER, Monsieur Christophe LEFOULON, Madame Gisèle THEUTTHOUNE, Madame Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Madame Sylviane TESSIER, Monsieur Vincent CERISIER Monsieur Aurélien THABUTEAU.

Absents:

Absents excusés:

Madame Caroline DHYEVRE, Monsieur Thierry SOYER, Monsieur Alexandre CHABAUTY.

Procurations:

Monsieur Thierry SOYER donne procuration à Monsieur Vincent LAUER, Monsieur Alexandre CHABAUTY donne procuration à Monsieur Christophe LEFOULON.

Noémie CHARTRIN a été désignée comme secrétaire de séance

<u>OBJET</u>: Installation d'une antenne de téléphonie mobile et conclusion d'un contrat de bail avec TOTEM France.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'implantation d'un relais téléphonique mobile par ORANGE en vue d'offrir à ses habitants une couverture de qualité. L'emplacement retenu pour ce projet d'installation situé sur la propriété de la commune d'Antigny, lieudit « les Groges » référence cadastrale ZS parcelle 9, avec la mise à disposition d'une emprise sur ce terrain

Le maire présente la convention du contrat de bail entre la commune d'Antigny et la Société TOTEM FRANCE à qui a été attribué le marché afin de permettre l'installation de cette antenne avec les conditions annoncées dans le présent contrat de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Accepte les termes du contrat de bail avec TOTEM France.

Fait à ANTIGNY, le 31 mai 2024

d'une surface d'environ 53 m².



Le Maire, Vincent LAUER

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

<u> Téléphone</u>: 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

086-218600062-20240530-30052024_29-DE Reçu le 04/06/2024

AR Prefecture